

Etablissement agréé par la DDJS des Hautes-Alpes sous le n° 005 177 699

### conditions générales de vente

Les conditions générales de vente de séjours au gîte La Mourée et à l'hôtel les Lorès sont identiques.

#### 1) Séjours "semaine"

Les séjours "semaine" sont proposés à tarif spécial pour des séjours en pension complète du dimanche au samedi suivant, soit 7 jours 6 nuits

Tous les repas du petit-déjeuner du dimanche au dîner du samedi sont inclus forfaitairement, c'est à dire qu'aucun remboursement n'est accordé pour des repas non consommés ou pour des séjours écourtés.

200 € d'arrhes par personne de plus de 4 ans sont demandées à la réservation, et ne sont jamais remboursées en cas d'annulation effectuée par le client, quel que soit la date de l'annulation, les raisons de l'annulation ou l'éventuelle réattribution de la chambre annulée. (Sous réserve de textes législatifs prescrivant ce remboursement)

En cas d'annulation du fait de l'établissement réceptif, le double des arrhes sera forfaitairement remboursé au client, à l'exclusion de tout autre dédommagement.

Le solde du prix global du séjour est encaissé sur place la veille du départ du client.

#### 2) Tous autres séjours (« prix public », « groupes », Lycées et collèges » ...)

50% du prix du séjour sont demandés à titre d'arrhes, que ce soit en nuit + petit déjeuner, demi-pension ou pension complète, et quel que soit la durée du séjour réservé ou l'âge des participants.

Ces arrhes sont demandées à la réservation, et ne sont jamais remboursées en cas d'annulation effectuée par le client, quel que soit la date de l'annulation, les raisons de l'annulation ou l'éventuelle réattribution de la chambre annulée. (Sous réserve de textes législatifs prescrivant ce remboursement)

En cas d'annulation du fait de l'établissement réceptif, le double des arrhes sera forfaitairement remboursé au client, à l'exclusion de tout autre dédommagement.

Le solde du prix global du séjour est encaissé sur place la veille du départ du client.